



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080148

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 3905
N/REF : 3/08/2025 0H10 C:020665 I:01195
V/REF : Contrat N°003905 du 01/08/2000

SDC 'Le Vendôme'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE VENDOME
55/57 RUE VENDOME
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : GARAGES

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. J. COULARD

LA SOCIETE PROLYAC PROCEDERA 6 FOIS PAR AN AUX OPERATIONS SUIVANTES.

ENTRETIEN DU PORTAIL AUTOMATIQUE DES GARAGES

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 345,75

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien portail automatique garages	6/AN	474,36	474,36



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080148

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	474,36
T.V.A. a 10,00%	47,43
TOTAL T.T.C.En EURO	521,79

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.